

b) AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est chargée de l'administration d'environ 75 % de l'aide publique au développement du Canada, qui vise à appuyer les efforts de développement économique et social des pays du tiers monde. L'Agence distribue cette aide par des canaux bilatéraux officiels (de gouvernement à gouvernement) ou par l'intermédiaire d'institutions multilatérales de développement, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises du secteur privé.

L'aide bilatérale de l'ACDI est liée, dans une proportion d'au moins 50 %, à l'achat au Canada de biens et de services à des prix concurrentiels, soit pour des projets particuliers, soit dans le cadre de lignes de crédit générales ou sectorielles consenties aux pays bénéficiaires. Les achats de services se font par l'intermédiaire du Comité de sélection des experts-conseils de l'ACDI, ceux de biens - y compris de produits de base - sont administrés par le ministère des Approvisionnement et Services.

Le Programme de coopération industrielle vise à stimuler la participation du secteur privé canadien au développement industriel des pays du tiers monde en appuyant l'établissement de relations de coopération à long terme dans le domaine des affaires, notamment sous la forme d'entreprises en coparticipation et d'accords de licence. En outre, il épaulé les sociétés canadiennes souhaitant entreprendre des études de définition de projet.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de participation du secteur privé aux activités de l'ACDI ainsi que sur l'inscription des experts-conseils, s'adresser à la :

Direction des relations avec les consultants et le
secteur industriel, ACDI
Téléphone: (613) 997-7775